

Point situation COVID-19

Suite à l'application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 déclarée par le gouvernement, nous vous informons des répercussions sur l'ouverture de notre structure. Nous avons en effet fait le choix de fermer nos locaux à l'accueil du public jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, inquiet.e.s des conséquences du confinement sur les personnes victimes de violences au sein de leur foyer, ainsi que sur les thématiques de contraception et d'IVG, nous maintenons nos **permanences téléphoniques, whatsapp et facebook** ([Planning Familial des Deux-Sèvres](#)) du lundi au dimanche au **05 49 26 95 08** et **06 40 29 19 23**.

Pour toute situation urgente, nous maintenons l'accueil individuel afin d'accompagner au mieux les personnes, en respectant les normes sanitaires.

En effet la période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent hélas devenir un terreau propice aux violences intra familiales. Pour les femmes et les enfants qui sont confiné.e.s avec un conjoint ou père violent, le danger n'est pas tant en dehors de leur domicile. Pour mémoire, pendant la période de confinement en Chine, les cas de violences conjugales ont doublé. Nous craignons une situation similaire en France. De ce fait, nous alertons le plus grand nombre à rester vigilant.e.s. Durant le confinement, il est déconseillé de sortir, mais nous rappelons qu'il n'est pas interdit de fuir.

Par ailleurs, autre sujet d'inquiétude : l'accès à l'IVG compliqué dans cette période d'engorgement des hôpitaux et de risques sanitaires. En effet beaucoup de centre réduisent leurs activités.

Nous affirmons que les droits des Femmes n'ont pas à être impactés par cette pandémie.

L'interruption volontaire de Grossesse est considérée comme une nécessité médicale : nous souhaitons informer largement les femmes que même en période de confinement, elles peuvent y avoir accès librement. Cependant cette crise sanitaire rend son accès encore plus difficile dans certaines régions françaises. Pour palier à ce problème, un amendement sur un allongement exceptionnel du délai d'accès à l'IVG a été déposé, (il s'agissait de prolonger ce délai de deux semaines, exceptionnellement, jusqu'au 31 juillet 2020). A notre grande déception, cet amendement a été refusé par le Sénat. Nous alertons sur cette décision et les conséquences qu'elle aura sur les droits des femmes, bien souvent les premières victimes en cas de crise.

Nous restons ainsi à votre disposition, pour toute question, besoin d'écoute, d'information, d'orientation, de contacts de soignant.e.s, etc. D'autres associations tiennent aussi des permanences téléphoniques.

N° Vert national du Planning Familial : du lundi au samedi de 9h à 20h - Sexualités, Contraception, IVG - 0 800 08 11 11

Violences Femmes Info : 39 19

Collectif Féministe Contre le Viol : 0 800 05 95 95

CONTACTS PRESSE:

Laetitia Hamot
Présidente
06 74 81 69 54

Camille Pascual
Chargée de projet
06 40 29 19 23